

Commune de SALIÈS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL

Le 19 février 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Saliès se sont réunis dans la Salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ROCHEDREUX, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 13 février 2024.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT et Bernard TOMINET.

Excusés : Thierry VAREILLES, Bruno LACHENAUD, Valérie JACQUET, David FERRÉ et Florence VOGEL.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h35 dans la mesure où le quorum est atteint.

Monsieur Jacky MIQUEL est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 18 décembre 2023.

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présentation des orientations budgétaires ;
2. Modification du plan de financement du projet de restructuration de la cantine scolaire ;
3. Demande d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois – Création d'un restaurant scolaire ;
4. Attribution du marché public de travaux – Création d'un restaurant scolaire ;
5. Lancement du marché de la cour d'école.

1. Présentation des orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires avant le vote du budget qui aura lieu le 5 mars 2024. Les résultats 2023 sont bons puisque les dépenses de fonctionnement ont baissées et les recettes de fonctionnement ont augmentées. Dépenses de fonctionnement en 2023 : 485 688 € contre 512 300 € en 2022. Recettes de fonctionnement en 2023 : 631 784 € contre 569 071 € en 2022. Ces bons résultats s'expliquent notamment par la hausse du taux de la taxe foncière et des bases. Les prévisions de fonctionnement seront dans la lignée de 2023 pour 2024 étant donné que le projet de cantine sera possiblement repoussé en janvier 2025.

2024 sera une année importante en investissement avec la réalisation des travaux de cantine et de la désimperméabilisation de la cour d'école. Ces investissements sont possibles grâce au désendettement à venir d'un gros prêt et de nos partenaires : État, Département, Région, C2A.

Monsieur le Maire présente le projet de budget dans le détail.

La question d'augmenter le budget du portage des repas est abordé.

Les postes de l'eau et de l'électricité sont vus à la hausse. Le budget pour l'association via Emilia qui accompagne la commune sur le projet de restauration est prévu.

La question du changement de véhicule municipal est abordée.

Il est à noter que même les charges de personnel sont stables et même en légère baisse, expliquée par le remplacement de l'atsem partie à la retraite en septembre.

Le montant de la subvention aux enfantastiques n'a pas été revu à la hausse comme l'année dernière. Le bilan financier 2023 sera bientôt fourni par l'association.

Une nouvelle dotation de solidarité communale sera versée en 2024 par la C2A à hauteur de 18 000 €, signe d'une situation financière satisfaisante et un profil d'extinction de dette favorable sur les années à venir.

La commune (Bernard TOMINET) est en train de négocier le report du remboursement d'un prêt relais de 300 000 € prévu en avril 2024 pour 2025. En effet, les travaux prévus en 2023 n'ont pas eu lieu et seront réalisées en 2024.

Les travaux de rénovation de la façade de l'église devraient bientôt commencer.

2. Modification du plan de financement du projet de restructuration de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose :

Lors du Conseil municipal du 22 mai 2023, un plan de financement avait été adopté concernant les travaux de restructuration de la cantine scolaire de Saliès.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier ce plan de financement. En effet, le Département a accordé une aide inférieure de plus de moitié que celle escomptée. Aussi, il est proposé de demander le fonds de concours accordé à la commune à la communauté d'agglomération du Grand Albigeois.

Les aides accordées par l'Etat et la Région ne sont pas remises en question et aucun montant n'est modifié.

Le nouveau plan de financement serait donc :

Restructuration de la cantine scolaire	HT
Montant des travaux	820 872 €
Demande subvention État : 21,38 % au titre de la DETR 2022	175 520 €
Demande de subvention auprès de la Région : 1,83%	15 000 €
Demande de subvention auprès du Département (FDT : Axe 1, Mesure 1) : 14,48%	118 882 €
Fonds vert (toit végétalisé) : 10,31%	84 671 €
Fond de concours C2A : 12,81%	105 120 €
Total des subventions demandées	499 193 €
Reste à charge de la commune (39,19%)	321 679 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessus tel que présenté par Monsieur le Maire qui vient remplacer le plan de financement approuvé lors du conseil municipal du 22 mai 2023,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

3. Demande d'un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois – Création d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose :

Le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 met en avant la bonne santé financière générale du bloc local (situation financière consolidée entre communauté d'agglomération et communes membres).

Le diagnostic financier indique par ailleurs que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a su conserver des marges de manœuvre importantes. Un rééquilibrage de l'investissement avec une prise en charge majorée des dépenses du territoire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois a ainsi pu être envisagé, ainsi que le versement de fonds de concours d'investissement aux communes.

Ce fonds de concours doit financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant versé à un projet ne peut dépasser 50% de la charge nette des subventions du bénéficiaire.

L'enveloppe 2022-2025 du fonds de concours pour la commune de Saliès s'élève à **114 151 €**.

Les montants des enveloppes par commune ont été définis par pondération en fonction de différents indices (population, ressources, charges, voirie...).

Une aide d'un montant de 9 030,10 € a déjà été accordée à la commune pour la rénovation des façades de l'église de la commune.

Suite à la participation en baisse du Département, il a été décidé de modifier le plan de financement initial et de solliciter l'intégralité de la somme restante du fonds de concours.

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 8 février 2022 adoptant le dispositif de fonds de concours en faveur des communes de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de la totalité du reste du fonds de concours pour la réalisation du projet suivant :

RESTRUCTURATION DE LA CANTINE MUNICIPALE DE SALIES

Opération	Montant HT	Fonds de concours escomptés (12,81%)	Subventions attribuées (48%)	Autofinancement (39,19%)
Création d'un restaurant scolaire et de préaux d'entrée	820 872 €	105 120	DETR 175 520 € Région 15 000 € Département 118 882 € Fonds Vert 84 671 €	321 679 €
TOTAL	820 872 €	105 120	499 193	321 679

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

ADOpte la demande de fonds de concours relative à cette opération.

SOLLICITE l'aide de la communauté du Grand Albigeois au titre du fonds de concours 2022-2025, au taux maximum de 50%.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

4. Attribution du marché public de travaux – Création d'un restaurant scolaire

Le Maire de la Commune de Saliès,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 septembre 2020 portant au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure adaptée a été lancée le 21 décembre 2023 pour une remise des offres le 22 janvier 2024 à 12h00, afin de désigner des entreprises pour réaliser des travaux de démolition d'annexes pour la création d'un restaurant scolaire, de salles multi-activités et de préaux d'entrée. Il s'agit d'un marché alloti.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet appel à concurrence qui a fait l'objet d'une publication dans la presse locale (la Dépêche), sur le site de la mairie (<https://salies-tarn.fr>) et sur le profil d'acheteur (<https://www.marches-publics.info/>), 14 entreprises ont soumissionné :

ENTREPRISES	LOTS
MIELNIK SARL	4
E-6TEM	5, 6, 7
SARL ATELIER DU BOIS	3
SARL LACOMBE	9
MARTOREL PREMIUM CONSTRUCTI ON	1
ENTREPRISE VIEU-SEGOND	1
Art Céramique Mosaïque	4
ETABLISSEMENTS J TALAZAC ET	9
ALBI CHAUFFAGE	5, 6, 7
BULDITEC	1
SARL AGC carreleur	4
MANUFACTURE MATERIAUX MODERNES	4
L'AGE DU BOIS	2
CP ENTREPRISE	3

CONSIDÉRANT qu'aucune entreprise n'a soumissionné pour le lot n°8 (Electricité) déclaré sans suite pour absence d'offre par décision du Maire n°2/2024 datée du 22 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que les offres des entreprises restantes sont acceptables financièrement et répondant aux exigences initialement prévues ;

CONSIDÉRANT qu'une négociation portant sur les prix a été menée avec les quatorze entreprises qui ont répondu à la consultation ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse et application des critères de jugement des offres (valeur technique de l'offre – 60% et prix des prestations en € HT – 40%), il ressort que les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)
1 - DÉMOLITION – VRD – FONDACTIONS – GROS ŒUVRE – MACONNERIE	ENTREPRISE VIEU- SEGOND 65 avenue de Millau 12170 RÉQUISTA	182 64,14	219 196,97
2 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS PRÉFABRIQUÉS – CLOISONNEMENT INTÉRIEUR – CAISSON DE TOITURE – ÉTANCHÉITÉ/ZINGUERIE – COUVERTURE VÉGÉTALISÉE	SARL L'ÂGE DU BOIS 312 avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	385 581,41	462 697,69
3 - MENUISERIES BOIS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR BOIS	ATELIER DU BOIS ZI DE Garban 13 rue François Thermes 81990 PUYGOUZON	65 199,83	78 239,80
4 - CHAPE –CARRELAGE – FAÏENCES	ART CÉRAMIQUE MOSAÏQUE 59 impasse des noyers 128580 ONET LE CHÂTEAU	43 382,50	52 059,00
5 - CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	34 811	41 773,20
6 - VENTILATION	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	27 021,00	34 425,20
7 - PLOMBERIES – SANITAIRES	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	28 112,00	33 734,40
9 - PEINTURE – SOL SOUPLE – NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	SARL LACOMBE 3 avenue Georges Clémenceau 81600 Gaillac	16 500	19 800

CONSIDÉRANT que les attributaires pressentis ont transmis l'ensemble des pièces exigées à l'appui de leur candidature et sont considérés comme ayant les capacités économiques, financières, professionnelles et techniques requises pour l'exécution des prestations ;

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal :

DÉCIDE que les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 du marché de travaux de démolition d'annexes pour la création d'un restaurant scolaire, de salles multi-activités et de préaux d'entrée sont attribués comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)
1 - DÉMOLITION – VRD – FONDACTIONS – GROS ŒUVRE – MACONNERIE	ENTREPRISE VIEU-SEGOND 65 avenue de Millau 12170 RÉQUISTA	182 64,14	219 196,97
2 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS PRÉFABRIQUÉS –CLOISONNEMENT INTÉRIEUR – CAISSON DE TOITURE – ÉTANCHÉITÉ/ZINGUERIE – COUVERTURE VÉGÉTALISÉE	SARL L'ÂGE DU BOIS 312 avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	385 581,41	462 697,69
3 - MENUISERIES BOIS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR BOIS	ATELIER DU BOIS ZI DE Garban 13 rue François Thermes 81990 PUYGOUZON	65 199,83	78 239,80
4 - CHAPE –CARRELAGE – FAÏENCES	ART CÉRAMIQUE MOSAÏQUE 59 impasse des noyers 128580 ONET LE CHÂTEAU	43 382,50	52 059,00
5 - CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	34 811	41 773,20
6 - VENTILATION	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	27 021,00	34 425,20
7 - PLOMBERIES – SANITAIRES	SARL ALBI CHAUFFAGE ZI de Ranteil 81000 ALBI	28 112,00	33 734,40
9 - PEINTURE – SOL SOUPLE – NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	SARL LACOMBE 3 avenue Georges Clémenceau 81600 Gaillac	16 500	19 800

DIT que ce marché s'exécutera suivant les pièces contractuelles énumérées au cahier des clauses administratives particulières.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

5. Lancement du marché de la cour d'école

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 19 septembre 2023, le projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école vous avait été présenté, et des demandes de subventions avaient été déposées auprès de l'agence de l'eau et du Fonds vert.

Ce projet sera bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique.

Les enjeux sont nombreux. Sensibiliser les enfants à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cette nature permettra d'apporter de l'ombre, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique de la cour.

La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

La végétalisation participera également au développement de la biodiversité.

Le coût des travaux présenté par la maîtrise d'oeuvre au stade Avant-Projet s'élève à :
140 100 € HT soit 176 526 € TTC
16 250 € HT soit 19 500 € TTC la maîtrise d'oeuvre
80 000 € HT soit 96 000 € TTC le préau de la cour d'école

Le budget de l'opération a ainsi été évalué à 236 350 € HT soit 292 026 € TTC à ce stade.

Le planning prévoit une livraison pour la rentrée de septembre 2024.

Sur ces bases, il convient à présent de lancer la procédure de désignation des entreprises pour les travaux de réalisation du projet par voie d'appel d'offres par procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver l'avant-projet détaillé et le montant des travaux afférents ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux lancé en procédure adaptée relatif au projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école avec les entreprises qui seront choisies, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés, à relancer des lots en cas de procédure infructueuse ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et les participations au taux maximum auprès des différents partenaires ;
- ▶ d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés au budget primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département ; le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L 2120-1 et les articles R 2124-2, R.2123-1, R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique ;

Vu les articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises qui seront retenues dans le cadre de la désimperméabilisation de la cour d'école sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés, et le cas échéant de relancer la procédure ;

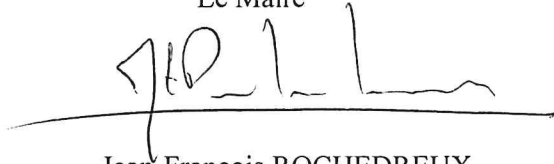
Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ▶ d'approuver l'avant-projet détaillé et le montant des travaux afférents ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux lancé en procédure adaptée relatif au projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école avec les entreprises qui seront choisies, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés, à relancer des lots en cas de procédure infructueuse ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et les participations au taux maximum auprès des différents partenaires ;
- ▶ d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés au budget primitif.

Publié le 26 FEV. 2024
Par Mairie Saliès

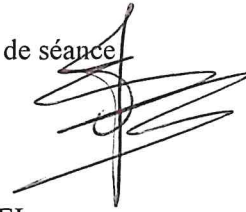
Séance levée à 21h50

Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL